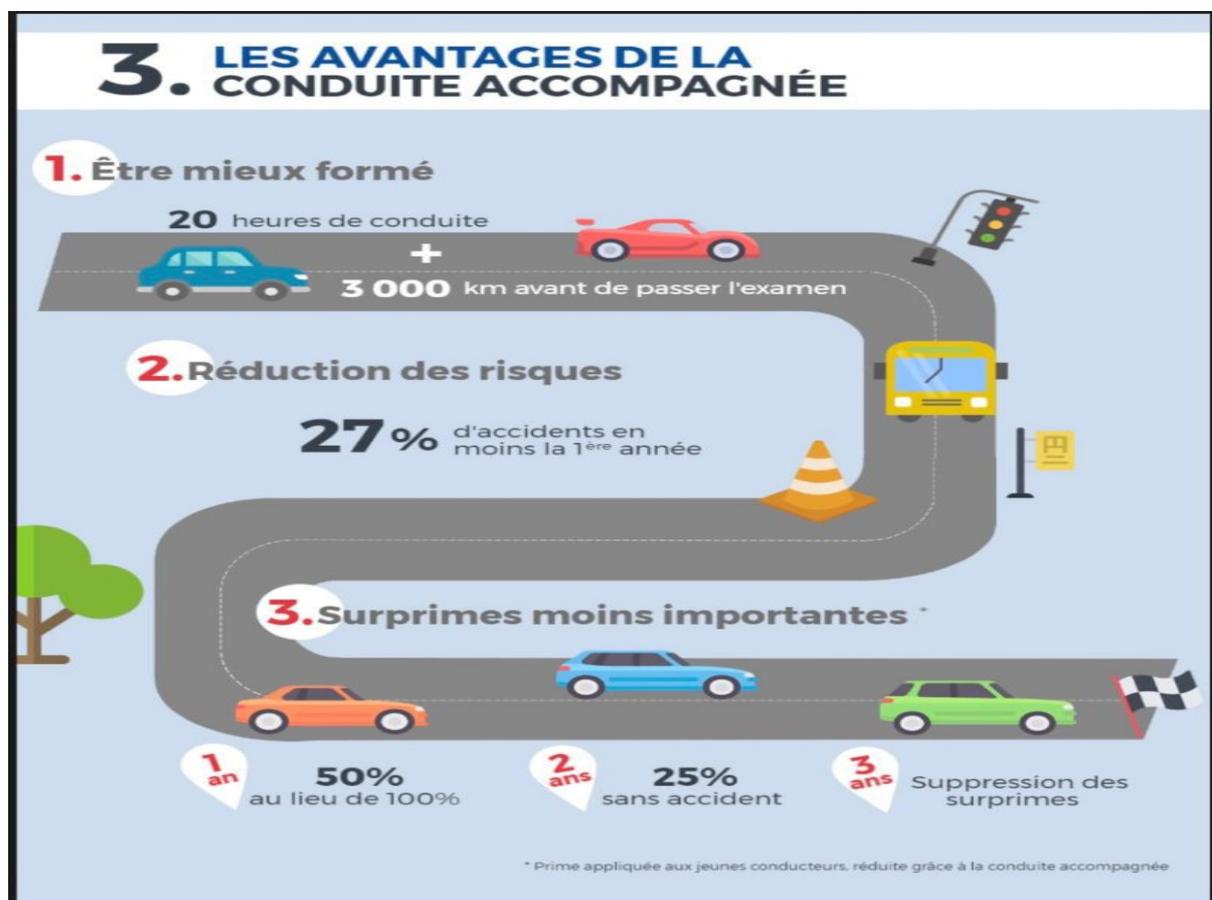


VALORISATION DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Quels sont les avantages de l'Apprentissage Anticipée de la Conduite ?

- Formation accessible à partir de 15 ans, (durée 1 an et 3000 km minimum)
- Acquérir des savoir-faire et savoir-devenir à son rythme
- Conduire avec l'accompagnateur de son choix
- Avoir une meilleure gestion des situations grâce à l'expérience
- Période probatoire plus courte (2 ans au lieu de 3)
- Meilleur taux de réussite en 1ère présentation à l'examen du permis de conduire (74% au lieu de 55% en filière traditionnelle)
- Pouvoir passer l'examen du permis de conduire dès 17 ans et conduire seul dès 18 ans
- Un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».



VALORISATION DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

Quels sont les avantages de la Conduite Supervisée ?

- Formation accessible dès 18 ans (sans durée et distances minimums)
- Acquérir une expérience de conduite pour compléter sa formation initiale
- En cas d'échec à l'examen pratique, améliorer ses acquis en attendant de le repasser
- Augmenter ses chances de réussite au permis en 1ère présentation ou à la suite d'un échec

